

FRANCE TRAVAIL - AUCH
A Saint Bertranet
32000 AUCH

C.C.T.P

FRANCE TRAVAIL - AUCH
A Saint Bertranet
32000 AUCH

Lot N°12 SOLS SOUPLES

Sommaire

SOLS SOUPLES	2
12.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	2
12.1.1 Objet du marché - normes et règlements	2
12.1.2 Spécifications particulières à ce lot	2
12.1.3 Coordination avec les corps d'état	3
12.2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES DES SOLS	3
12.2.1 Ragréage	3
12.3 REVETEMENTS SEMI-RIGIDES	4
12.3.1 Tapis vinylique	4
12.4 TRAVAUX ANNEXES	4
12.4.1 Bandes podotactiles	4
12.4.2 Nez de marche en profil alu	5
12.4.3 Bandes de seuil en acier inox poli	5
12.4.4 Tapis-brosse	5

SOLS SOUPLES

12.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

12.1.1 Objet du marché - normes et règlements

Le présent document a pour objet de définir les prestations incombant au Lot N°12 SOLS SOUPLES, et de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition, sans restriction ni réserve, pour :

- FRANCE TRAVAIL - AUCH A Saint Bertranet 32000 AUCH

Les études de conception et les travaux d'exécution des ouvrages du présent lot sont à réaliser selon les règles de l'Art et les textes en vigueur au jour de la soumission et notamment le recueil des D.T.U dans le numéro :

- 53.12 Préparation du support et revêtements de sol souples
- et - cahiers des clauses spéciales y afférant.

- Le classement UPEC de revêtements de sols souples doit être au moins égal au classement UPEC des locaux tel que défini dans le Cahier 2183 du CSTB.

Les normes françaises N.F :

NF G 00 001 Textiles

NF EN ISO 10874 - Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés - Classification

NF G35-001 Textiles - Revêtements de sol textiles - Moquettes unies en laine semi-peignée ou en mélange de laine semi-peignée 80% polyamide 20%

NF EN ISO 10582 Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol hétérogènes en poly(chlorure de vinyle) - Spécifications

NF EN 651 Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur mousse - Spécifications

NF S 31 010 - Acoustique - Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement - Méthodes particulières de mesurage

L'entreprise ne saurait se prévaloir de l'absence de référence à un texte réglementaire pour prétendre s'y soustraire. Si au cours des travaux de nouveaux règlements ou normes entraient en vigueur, le titulaire du présent lot est tenu d'en référer par écrit au maître d'Ouvrage.

12.1.2 Spécifications particulières à ce lot

L'entrepreneur de ce lot devra avant tout commencement de travail, reconnaître les lieux, vérifier la planimétrie des sols et murs sur lesquels il a à effectuer ses ouvrages. Sa visite sera effectuée contrairement avec les entrepreneurs concernés : maçonnerie, plâtrerie et en présence soit de l'architecte ou de son représentant.

Il sera vérifié en plus de la planéité :

- La qualité des surfaces,
- L'altitude brute, par rapport à l'altitude finale à obtenir,
- La terminaison des poses de fourreaux ou traversées de plancher des autres corps d'état.

S'il y avait contestation, elle figurerait dans le carnet de P.V de l'architecte et seuls les entrepreneurs concernés devraient à l'entrepreneur de ce lot, les frais de ragréage éventuels.

L'entrepreneur doit :

- Le déplacement, la remise en place et la protection du mobilier,
- Le nettoyage des sols avant travaux proprement dits,
- les découpes et travaux de finition autour des poteaux, cloisons, bâtis, gaines, tuyauteries,
- Le nettoyage après coulage des joints
- La protection nécessaire avant, pendant et après la pose des revêtements jusqu'à réception.
- La présentation d'échantillons avant pose.

...Suite de "L'entrepreneur de ce lot devra avant tout commence..."

- Le changement de revêtement de sol se fera au milieu de la feuillure des portes.

Enfin les choix de matériaux faits au moment de la signature du marché ne pourront être modifiés sous aucun prétexte, sauf volonté expresse du Maître de l'ouvrage exprimée clairement à temps pour permettre à l'entrepreneur de modifier son approvisionnement.

Les prix remis par les entrepreneurs sont réputés comprendre la rémunération de toutes les dépenses nécessaires à la bonne exécution et au parfait achèvement des travaux, et notamment les coûts des prestations ou ouvrages suivants :

- Les installations de chantier décrites au CCTP 0 et au présent CCTP
- Les études, dessins et détails d'exécution ainsi que le calepinage de tous les composants,
- L'établissement et le suivi du planning d'exécution
- La mise en place d'un contrôle qualité interne à l'entreprise
- Les moyens de manutention et de levage nécessaires à la mise en oeuvre des matériaux
- La fourniture, la mise en oeuvre et la maintenance lors des travaux en hauteur des systèmes de protection individuelle et collective
- Le remplacement ou la remise en état des pièces détériorées.
- La protection provisoire efficace contre les salissures des ouvrages du présent lot et des ouvrages des autres corps d'état risquant d'être détériorés par l'intervention de l'entreprise
- L'enlèvement des gravats, déchets, emballages vides
- Le nettoyage général des chantiers liés à l'exécution des travaux du présent lot
- Tous les systèmes de protection individuelle et collective nécessaires à la réalisation de l'ouvrage
- Les frais relevant des assurances décennales ou biennales et civiles
- Le PPSPS : Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.
- La participation au compte Prorata
- Pour les interventions dans les locaux existants déjà aménagés :
 - Le nettoyage par aspiration et lavage des zones de circulation d'accès aux travaux à chaque fin de journée, de la zone de travaux à chaque fin d'intervention
 - L'entretien des protections de sols mise en place par le lot plâtrerie
 - Toutes protections nécessaires afin de ne pas dégrader les ouvrages existants conservés

12.1.3 Coordination avec les corps d'état

Les travaux de ce lot seront exécutés en étroite liaison avec toutes les entreprises et notamment de maçonnerie, de plâtrerie, d'électricité et chauffage.

S'il n'y avait pas bonne concordance entre les plans et l'ouvrage, il en tiendrait au courant l'architecte avant tout commencement d'exécution et en demanderait inscription en P.V à ce dernier, lui permettant ensuite d'en demander rectifications, réparations ou indemnité à l'entrepreneur concerné.

12.2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES DES SOLS

12.2.1 Ragréage

La planéité nécessaire à la pose des revêtements synthétiques sera de 5 mm au maximum, après passage d'une règle de 2 m promenée en tous sens.

12.2.1.1 • Ragréage sur dalle béton

Application d'une couche primaire de UZIN PE 360 PLUS ou PE 260 compatible avec le produit de ragréage.
Un ragréage autolissant, extrêmement lisse et auto-nivelant et à haute performance UZIN NC 145 classement P3 ou équivalent. Ce ragréage permettra de rattraper le niveau général et de réaliser des formes de pente ci nécessaire.
Classement : EMICODE EC1 R PLUS/A très faible émission PLUS.
Ragréage sous avis technique.

Les fissures de retrait du béton devront être rebouchées au moyen d'une résine EPOXY par l'entreprise du présent lot.

Tous les sols supports seront réceptionnés par le présent lot avec l'entreprise de Gros oeuvre ou sols durs selon le cas.

Localisation :

- Au droit du sol souple ci-après.
- **Compris** escalier (marches, contre marches, et paliers).

12.3 REVETEMENTS SEMI-RIGIDES

12.3.1 Tapis vinyle

Sur support parfaitement sec et non soumis à des remontées d'humidité, il sera mis en œuvre à une température ambiante supérieure à 12°C.

L'enduit de lissage sera classé P3 et la colle sera préconisée par le fabricant.

Ce revêtement devra être soudé aux joints, à chaud, ou traité à froid, pour assurer une étanchéité parfaite.

12.3.1.1 • Sol hétérogène compact

Fourniture et pose d'un revêtement PVC hétérogène compact de type ETERNAL 43 WOOD - HAZELNUT OAK de FORBO ou équivalent, d'une épaisseur totale de 2 mm, en lés de 2 m.

Le revêtement sera doté d'une couche d'usure transparente d'une épaisseur de 0,70 mm, non chargée du groupe d'abrasion T, d'un renforcement en fibre de verre non tissée et d'une sous-couche calandree en PVC recyclé.

Son poids total est de 2800 g/m².

Le revêtement contient plus de 30% de matière recyclée.

Le revêtement devra bénéficier d'un traitement de surface PUR Pearl™ lui conférant une remarquable résistance aux taches, facilitant l'entretien et permettant d'éviter toute métallisation ou entretien par méthode spray pendant toute la durée de vie du produit.

Résistance au poinçonnement : 0.02 mm.

Taux d'émission de composés organiques volatils dans l'air inférieur à 20 µg/m3 (COVT après 28 jours).

Classement UPEC U4P3E2/3C2 certifié NF-UPEC (312-001.1).

Réaction au feu : Bfl s1

Glissance : R10.

Solidité lumière : ≥ 6.

Isolation acoustique = 7dB.

Revêtement garanti 7 ans, 100% recyclable.

Mise en oeuvre conforme au DTU 53.2 P1-1.

Le support doit être lisse, plan, sec et sain. L'enduit de ragréage sera classé P3. Collage à l'aide d'une émulsion acrylique préconisée par le fabricant. Les lés seront disposés dans le même sens, les joints seront soudés à chaud et complétés par une étanchéité en rives en locaux E3.

Coloris référence : 10832 HAZELNUT OAK ou équivalent.

NOTA : Prévoir la mise en place d'une protection de sol par feutre molletonné, épaisseur mini 2mm, après la pose du sol souple compris évacuation en fin de chantier.

Localisation :

- L'ensemble des pièces du projet sauf les sanitaires et le local ménage.
- **Compris** escalier (marches, contre marches, et paliers).
- Suivant plans.

12.4 TRAVAUX ANNEXES

12.4.1 Bandes podotactiles

12.4.1.1 • Bandes podotactiles 1350 x 400mm

Fourniture et mise en oeuvre de bandes podotactiles réglementaires avec pastille de 5 mm de hauteur à bords arrondis.

Les plots seront vissés sur les sols après préparation.

...Suite de "12.4.1 1 Bandes podotactiles 1350 x 400mm..."

Épaisseur totale : 7 mm soit 2 mm + 5 mm.

Épaisseur couche d'usure : 1.20 mm

Format : 1350 x 400 mm

Trois coloris disponibles

Conforme à la réglementation de sécurité et d'accès handicapés et à la norme d'accessibilité NF P 98 351.

Localisation :

- Pour l'escalier au droit du palier d'arrivée et des paliers intermédiaires.

- Suivant plans.

12.4.2 Nez de marche en profil alu

12.4.2 1 • Nez de marches aluminium

Fourniture et pose de nez de marche en aluminium trafic intense de chez Tarkett ou équivalent.

Profil à visser, de 42x35 mm, bande nervuré antidérapante.

Pose et fixations selon recommandations du fabricant.

Localisation :

- Les nez de marche de l'escalier.

12.4.3 Bandes de seuil en acier inox poli

A chaque changement de revêtement seront vissées ou clouées sur tasseaux préalablement noyées dans le sol, des baguettes d'entre pieds en acier inox de 30 mm de large et de 3 mm d'épaisseur bombées.

12.4.3 1 • Bandes de seuil acier inox

Bandes de seuil acier inox

Localisation :

- Au droit des portes avec changement de revêtement de sol.

- Suivant plans.

12.4.4 Tapis-brosse

12.4.4 1 • Tapis type DIPLOMATE 517R d'EMCO

Fourniture et pose d'un tapis de type DIPLOMATE 517R avec revêtement REPS d'EMCO compris cadre aluminium à encastré (agrément pour accès handicapés).

Caractéristiques techniques :

- tapis d'entrée ouvert et enroulable, très résistant pour mise en oeuvre dans un décaissé de fosse plan. Fabrication sur mesure.

- résistance : normale à forte

- trafic : jusqu'à 2000 passages/jour

- carrossable : fauteuils roulants, poussette, caddies, chariot à roulettes

- profilé porteur : aluminium à l'épreuve du gauchissement avec isolation phonique en sous-face

- Hauteur : 17 mm

- Revêtement bande de reps gros denier, résistant à l'usure, imputrescible et absorbante.

- écartement des profilés : 5mm, rondelles-entretoises en caoutchouc

- propriété antidérapante R11 selon DIN 51130

- Coloris : Au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

- résistance au feu : Reps anthracite et gris clair disponibles dans la classe Cfl-s1.

- liaison : par câbles en acier inox enrobés d'une gaine PVC

- Dimensions : suivant plans.

Compris protection du tapis jusqu'à la livraison et évacuation de la protection en fin de chantier.

Localisation :

- Dans le SAS de l'entrée principale et au droit de l'issue de secours façade Ouest.

- Suivant plans.